

Aménagement et végétalisation du cimetière

Environnement
Espaces
naturels

Vie
Culturelle

Education
Jeunesse
Enfance



Vie sociale
Vivre
ensemble
Solidarité



Information
Communication

Projets
structurants
Patrimoine
Urbanisme

Vie
Sportive

Personnel
Communal

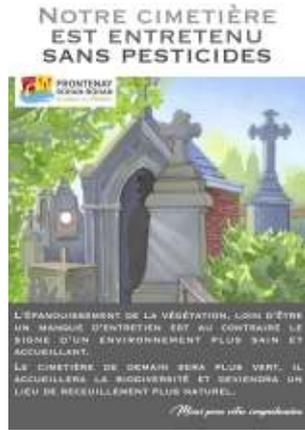
Finances

Vie
Economique
Développement
Local



☞ Chères Frontenaysiennes,
Chers Frontenaysiens,

La Ville de Frontenay-Rohan-Rohan s'engage dans un vaste programme de restructuration du cimetière pour les tombes en déshérence, la végétalisation et l'arborisation des espaces libérés.



Dès 2017, le Conseil municipal a décidé une procédure de reprise des concessions du cimetière en mauvais état et en état d'abandon. Le réaménagement du cimetière devenait urgent ! Hors extension, aucuns travaux d'envergure n'avaient été entrepris dans le cimetière. Cette procédure a été réalisée en deux étapes : 2017/2020 et 2019/2022. Dans l'intervalle, en 2021, un arrêté est venu renforcer les contraintes réglementaires s'appliquant à l'utilisation des produits phytosanitaires, et leur interdiction à partir du 1er juillet 2022 dans les cimetières. Depuis cette date, le réaménagement et la végétalisation du cimetière sont donc devenus une nécessité.

Cela implique de nouvelles méthodes pour les agents chargés de l'entretien du cimetière mais aussi un changement de regard pour les visiteurs. Il faut accepter un retour de la flore spontanée dans ces lieux de recueillement traditionnellement très minéraux.



A l'instar des autres communes, l'entretien du cimetière est un problème récurrent pour notre collectivité. Quand, avant 2021, nous pouvions utiliser les traitements, nous étions sur une année à 120 h de nettoyage réalisé en deux fois par les employés municipaux. Depuis cette date, sans les traitements, le désherbage et l'entretien équivalent à un temps plein, soit 1 600 heures par an. La météo de l'année écoulée a doublé cet entretien qui a dû être refait toutes les cinq ou six semaines.



Le cimetière, surtout dans sa partie ancienne, a besoin de rajeunissement. Il comptabilise près de 2500 concessions dont pas moins de 600 de ces emplacements sont en défaut d'entretien, et sont inscrits dans un programme de reprise. L'aspect du cimetière de Frontenay-Rohan-Rohan, en particulier dans certains secteurs anciens, n'est pas aussi satisfaisant que l'on pourrait légitimement le souhaiter.



Dès à présent, les tombes signalées par une information apposée sur l'emplacement au cimetière ont fait l'objet d'un constat d'abandon définitif. Il s'agit de la procédure officielle de reprise des tombes en déshérence.

L'entretien des sépultures des ancêtres est une obligation civile et morale. Pour conserver sa concession des décennies durant, il convient que cette dernière soit toujours propre et entretenue, composée de structure solide, d'aplomb, et non dangereuse. Tous les emplacements qui sont ou seront repris ne sont pas dangereux, mais à minima, ils ne respectent plus les clauses du contrat de concession, et ne sont plus dans un état d'entretien suffisant pour le lieu de mémoire que représente le cimetière.

Bon à savoir

Un nettoyage régulier vous évitera un fastidieux chantier.

- Profitez de vos visites pour nettoyer la tombe, enlever les feuilles et éliminer la mousse et le lichen, ennemis de la pierre naturelle.

- Frottez la pierre et les ornements avec du savon noir et une brosse souple pour éliminer les traces et les saletés tenaces sans abîmer les inscriptions, avant de rincer.

- L'utilisation de produits phytosanitaires est proscrite, notamment l'eau de javel. Sachez que des produits d'entretien écologiques dédiés aux pierres et ornements existent.

Les travaux d'aménagement en cours répondent aux problématiques suivantes : l'accessibilité pour tous, notamment les personnes à mobilité réduite, le traitement des circulations et des accès, le choix des revêtements, la recherche de solutions pour favoriser l'entretien des espaces verts et des espaces intertombe, et la valorisation patrimoniale du cimetière.



En parallèle aux exhumations nécessaires, depuis le mois de novembre, une allée du cimetière a été engazonnée afin de proscrire l'utilisation des pesticides et préserver la santé des usagers, dans le respect des défunts et des familles. La végétation sera ainsi plus présente et plus adaptée à son environnement. Deux mois après le début de l'expérimentation, le premier bilan reste discret mais néanmoins prometteur.



Face à l'ampleur du chantier, la commune a mis en place un plan pluriannuel d'investissement. Financièrement, ces travaux sont prévus sur trois ans.

Pour y arriver, la municipalité a fait le choix de mettre une somme conséquente dès 2023, environ 40 000 euros, et de proposer un plan d'investissement de 200 000 euros sur les années 2024 et 2025.



Le réaménagement en cours permettra de répondre durablement aux exigences règlementaires tout en facilitant les accès et en offrant un ensemble paysager dans le respect des défunts et des familles.

Fin 2025, le cimetière aura un nouveau visage puisque des nouvelles plantations seront réalisées, créant ainsi une unité. Un travail mené en lien avec le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) et les services techniques de la commune.

À cet effet, plusieurs pistes sont envisagées :

- Des semis de plantes couvrantes

Les espaces libérés par les exhumations et les allées seront progressivement engazonnés avec des essences couvrantes demandant peu d'entretien. Les plantes très hautes, disgracieuses, seront éliminées afin de laisser s'épanouir les espèces tapissantes pour qu'elles puissent occuper tout l'espace.

- Des plantations de vivaces

Pour les espaces plus difficiles d'entretien, notamment entre les tombes, des plantes couvre-sol, des vivaces adaptées aux conditions difficiles du lieu ou du paillage seront privilégiés.

- L'arborisation

La plantation d'arbres, quasi absents aujourd'hui, est aussi envisagée.



Ce réaménagement paysager s'accompagnera de travaux de réfection des allées, de réparation de maçonnerie, de reprise du patrimoine funéraire et d'installation de mobilier urbain, bancs, corbeilles ou conteneurs de propreté.



Soyez assurés que les différentes actions qui seront menées sur le cimetière ont été préparées à la fois pour répondre aux objectifs d'entretien durable, de gestion plus efficace mais aussi d'un meilleur service rendu aux usagers.

Je remercie tous les membres qui constituent les diverses commissions, environnement, patrimoine, travaux et cadre de vie, ainsi que les employés municipaux pour leur disponibilité, qui travaillent de concert pour mener à bien ce projet attendu par de nombreuses familles.

Conscient qu'il s'agit d'un changement important, je remercie les Frontenaysiens pour leur patience et leur compréhension dans la mise en œuvre de cette réhabilitation.

Bien cordialement

Olivier Poiraud
Maire de Frontenay-Rohan-Rohan ”

www.frontenay-rohan-rohan.fr



Trait-d'Union est un bulletin d'information reprographié et diffusé par la municipalité de Frontenay-Rohan-Rohan
Mairie, Place René Cassin, 79270 Frontenay-Rohan-Rohan - Tel : 05 49 04 50 25
Site internet : www.frontenay-rohan-rohan.fr - courriel : affairesgenerales@frontenay-rohan-rohan.fr
Directeur de la publication : Olivier Poiraud
Coordination de la rédaction /conception : Aurélia Laurent-Bourgouin / Charles Malinauska
Membres du comité de rédaction : Alain Chauffier, Eric Gonnord, Florent Kosinski,
Aurélia Laurent-Bourgouin, Charles Malinauska, Hervé Pilard, Olivier Poiraud, Erwan Pournin, Francette Savres

